

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoints, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, FICHELSON Karen, ROUSSEAU Gilles, WERNER Elisabeth, LECH'VIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MOBUCHON Nathalie (pouvoir à CHAUVIN Paul), CHORIN Aurélia (pouvoir à WERNER Elisabeth), LE GUERN François (pouvoir à LUTZ Hélène), DONNET Alain (pouvoir à LUTZ Hélène), LENOIR Muriel (pouvoir à PENVEN Christine), LARUPT Erwann (pouvoir à BLANCHARD Annick)

Absent non excusé : NAFFRECHOUX Yannick

Secrétaire de séance : FICHELSON Karen

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA, Lionel LE BEZVOET du service finances.

Ordre du jour :

- 0-1 - Approbation du Procès-verbal Conseil Municipal du 12 mai 2021
- 0-2 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

FINANCES

- 1 - DM BP 2021 (Commune-Camping)
- 2 - Indemnité de fin de contrat maîtrise d'œuvre Rognouse
- 3 - BP 2021 Maison France Services
- 4 - Demande de subvention Maison France Services
- 5 - Tarifs aire de camping-cars
- 6 - Subventions aux budgets annexes
- 7 - Complément subvention : Arsen'ic

ENFANCE JEUNESSE

- 8 - Subventions jeunesse : 2è acompte
- 9 - Dispositif « Argent de Poche »

URBANISME

- 10 - Régularisation de parcelles : rue Jacques Cartier
- 11 - Parcelle Géocap déclassement
- 12 - Dénomination de voies lotissement des Cap Horniers
- 13 - Signature acte avec ENEDIS parcelle AD 1375

TRAVAUX

- 14 - Convention lotissement les Villas du Manoir (participation financière du lotisseur)
- 15 - Travaux SDE rénovation éclairage public Impasse des Pétrels

PARTICIPATION

16 – Programme « Changeons d'ère »

TOURISME

17 - Demande de classement commune touristique

PERSONNEL

18 - Convention SDIS surveillance des plages

19 - Indemnités forfaitaire complémentaire pour élections (20 et 27 juin 2021)

Informations :

Monsieur Yann THEBAULT, actuellement directeur financier de l'agglomération de Guingamp, a été recruté en tant que directeur général des services. Le Maire salue le travail de la commission.

Le 9 juillet à 17h un pot de départ à la retraite des agents partis en 2020 et début 2021.

Le 14 juillet auront lieu les portes ouvertes de la mairie.

L'inauguration de la mairie aura vraisemblablement lieu le 8 juillet, en fonction des disponibilités du Préfet.

0-1 - Approbation du Procès-Verbal du 12 mai 2021

Laurent HONORÉ note que ne figure pas au compte-rendu l'intervention à l'issue de la séance d'une personne du public. Cette intervention, de l'ordre du réquisitoire, n'avait pas de rapport avec l'ordre du jour. Il est très gêné que le Maire ne soit pas intervenu. Le Maire doit défendre tous les élus surtout dans l'enceinte du conseil.

Le Maire prend note de la remarque et veillera désormais à ce qu'on reste dans le cadre des questions du public.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

0-2 - Délégations du Conseil Municipal au Maire

Projets qui seraient éligibles aux fonds régionaux dans le cadre du PACTE et remontés à Saint-Brieuc Armor Agglomération :

- Demande de subvention le 21 mai à la Région pour la réhabilitation (volet thermique et acoustique) de la salle des loisirs (taux demandé 30%).

- Demande de subvention à la Région le 21 mai pour travaux à l'Estran (cloisons mobiles et WiFi), taux demandé 30%.

FINANCES

1 - Décisions modificatives Budget commune et camping

1.1 DM Budget Commune 2021

Le projet de décision modificative concerne très modestement la section de fonctionnement et surtout la section d'investissement. Les mouvements budgétaires proposés ont été présentés en commission des finances le 28 mai et s'équilibrent à hauteur de 75 304 € en fonctionnement et 974 062,90 € en investissement avec le détail joint dans le document annexé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative pré-citée.

1.2 DM Budget Camping 2021

Projet de décision modificative pour la prise en compte de la pose d'une barrière à l'entrée du camping, ajustement du crédit de la section d'investissement en conséquence.

La décision modificative a été présentée en commission des finances le 28 mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative précitée.

2 - Indemnité de fin de contrat de maîtrise d'œuvre de la Rognouse :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 19 avril 2016, le Conseil a autorisé le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Hénon Tudor architectes pour la réalisation d'une salle (réhabilitation du hangar) à la Rognouse.

Montant global du contrat avec avenant : 96 694,52 €

Montant acquitté jusqu'au terme de la prestation (avant décompte résiliation) : 56 193,32 €

Le projet a été abandonné par la Collectivité (retrait du permis de construire en date de juillet 2020)). Le Conseil a décidé d'abandonner le projet et de résilier les marchés pour motif d'intérêt général. Il y a lieu pour la clôture de ce dossier de régler les indemnités de résiliation qui s'élèvent à :

- 2 174,07 € pour le Cabinet d'architectes Hénon Tudor et co traitants
- 209,15 € pour DEKRA (mission SPS),
- 113,80 € pour SEM BREIZH (AMO de la Ville).
- 195,25€ pour DEKRA (mission contrôle technique).

Soit un total de 2692.27 €.

La demande a été présentée en commission des finances du 28 mai 2021 et les crédits nécessaires figurent au budget de la Ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement de l'indemnité.

3 - BP 2021 Maison France Services :

Par délibération en date du 24 mars 2021, une demande de budget annexe de la Maison France Services a été actée avec l'idée de pouvoir cerner précisément le coût du service et d'assurer un suivi annuel dans le temps.

La Préfecture, dans le dossier de demande de subvention adressé à la Commune, sollicite un budget prévisionnel de l'exercice. La collectivité y voit la possibilité vis à vis des partenaires du service de pouvoir communiquer et solliciter à l'avenir des participations.

Le 1^{er} budget de la Maison France Services s'équilibre en dépenses /recettes à hauteur de 108 600 €.

La section d'investissement reprend l'achat de postes informatiques (6 800 €).

Le budget de la Maison France Services a été présenté en commission des finances le 28 mai 2021.

Annick BLANCHARD souhaite connaître la position de l'agglomération quant au financement d'un poste. Le Maire en échangera le lendemain en bureau de l'agglomération. Une rencontre avec les services de la Poste est également programmée le 11 juin.

Bernadette MACHET souhaite s'assurer que les conventions de mise à disposition du personnel vers France Service ont été signées car elles seront nécessaires au paiement des salaires.

Elle s'interroge sur l'estimation de la participation de l'agglomération et considère ce budget prématuré en l'absence de nombreux éléments.

Yannick COLLIN rappelle que c'est l'état qui demande ce budget pour le versement de la subvention.

Par 25 voix pour et 6 abstentions (liste HONORE) le conseil municipal approuve le projet de budget France Service.

4 - Demande de subvention Maison France Services.

L'Etat vient d'adresser à la Collectivité un dossier pour la demande de subvention annuelle et sollicite notamment une délibération du Conseil Municipal.

L'aide de l'Etat au titre de la Maison France Services (fonctionnement) est de 30 000 € et le Conseil Municipal est appelé à valider cette demande à insérer dans le dossier projet.

Les crédits de l'Etat proviennent du FNADT et la somme est forfaitaire.

Le Conseil valide à l'unanimité cette demande de subvention de fonctionnement.

5 - Tarifs 2021 aire de Camping-car plage du Moulin :

La Collectivité prévoit la mise en service de l'aire de camping-car plage du Moulin fin juin ou début du mois de juillet avec une borne qui délivre les tickets de stationnement.

Le tarif proposé et évoqué en commission des finances le 28 mai est de 10 €/jour qui correspond au tarif moyen de l'étude sur les aires d'accueil du secteur. Ce tarif comprend le versement de la taxe de séjour à raison de 0,5 € par personne et par jour (taxe qui est reversée au budget de l'Office du Tourisme par la Commune). Il est proposé de retenir 1 € (moyenne de 2 occupants par camping-car). Le tarif de l'aire a été présenté en commission des finances le 28 mai 2021.

Patrice DARCHE souhaite savoir quels travaux ont été réalisés. Le Maire répond que les conteneurs enterrés, la cuve de vidange et une barrière ont été installés et un marquage au sol a été effectué.

Bernadette MACHET revient sur la déclaration préalable qui est en cours. Elle rappelle qu'on ne commence pas les travaux avant d'avoir obtenu l'autorisation et purgé le délai d'opposition.

Elle considère que la situation du projet dans l'aire du Caruhel nécessite un permis d'aménager.

Elle conseille d'arrêter les travaux. Hélène Lutz précise que le parking est déjà réalisé et qu'il s'agit d'aménager quelque chose déjà réalisé par une précédente municipalité. Elle informe qu'il n'y a pas de co-visibilité du Caruhel et que cette démarche a fait l'objet d'une consultation des services de l'agglomération.

Laurent HONORE rappelle que ce n'est pas l'équipe précédente qui a réalisé ce parking.

Bernadette MACHET note également le manque d'affichage et ainsi de communication auprès des riverains. Le sujet n'a pas été évoqué lors de la réunion au niveau de la Corniche.

Gilbert BERTRAND rappelle qu'il n'y a aucune construction lourde. Il s'agit de parking sur lequel les camping-car sont présents depuis longtemps mais il manquait de sanitaires. Les sanitaires sont tolérés en zone littorale.

Laurent HONORE considère que la commune se doit d'être exemplaire quant à la légalité des travaux.

Le tarif 2021 de l'aire de Camping-car de la plage du Moulin est adopté à la majorité 26 voix pour et 6 Conseillers ne prennent pas part au vote (Liste Honoré).

6 - Subventions des budgets annexes :

A la demande des services de la Trésorerie, il y a lieu de délibérer sur les subventions versées par la Commune (budget principal) à l'attention des budgets annexes de la Collectivité.

Pour 2021, la proposition formulée est la suivante et évoquée en commission des finances le 28 mai 2021 :

INTITULE	PROPOSITION BP 2021
CAISSE DES ECOLES	12 300,00 €
CCAS	73 200,00 €
CCAS CONCESSIONS CIMETIERES	5 210,84 €
CINEMA	32 600,00 €
CINEMA RECUPERATION DU 011	4 135,37 €
TOTAL	127 446,21 €

Le Conseil valide à l'unanimité les montants de subvention versés aux budgets annexes de la Ville.

7 - Complément subvention : Arsen'ic

L'association Arsen'ic va proposer une exposition des œuvres de Michel Hacala pendant 15 jours à la Galerie au mois de juin. Le thème de cette exposition sera sur les baleiniers.

Pendant l'exposition de ses œuvres à la Galerie, l'artiste Michel Hacala va réaliser une œuvre en mosaïque sur les baleiniers d'une valeur de 8000 €. Cette œuvre, offerte à la commune, sera accrochée par la suite sur l'escalier en zig zag situé Quai Surcouf (avant-port).

La municipalité souhaite soutenir financièrement l'association pour l'achat du matériel de l'œuvre et pour la résidence de Michel Hacala.

Vu l'avis favorable de la commission association en date du 1er Avril 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le complément de subvention de 1180€ à l'association Arsen'ic pour le matériel et la résidence de l'artiste Michel Hacala.

ENFANCE – JEUNESSE

8 - Subvention Enfance jeunesse : acompte n° 2

Par délibération en date de décembre 2020 un premier acompte de subvention a été versé aux associations jeunesse Cap découverte et Cap à cite, acompte versé par rapport à la subvention 2020.

Dans l'attente de l'examen et du retour des bilans d'activités (comptables) de l'exercice 2020, il est proposé de verser aux deux associations un 2è acompte de 25% soit :

- 11 826 € pour Cap Découverte
- 23 931 € pour Cap à Cité

Le Conseil approuve à l'unanimité les 2 acomptes (pour Cap Découverte et Cap à Cité).

9 - Dispositif argent de poche

Le dispositif argent de poche issu de l'opération « ville vie vacances » permet à des jeunes de la Commune de 16 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (15 euros pour 3 heures de mission). Les chantiers doivent présenter un caractère éducatif et se placer dans une démarche citoyenne, pour améliorer le cadre de vie.

Un groupe réunissant les associations jeunes, des élus et les services communaux a notamment recensé les missions qui pourraient être confiées à ces jeunes. Un agent d'animation travaille actuellement sur le volet administratif et communication afin qu'une mise en œuvre soit possible dès le mois de juillet prochain et pour toutes les vacances scolaires estivales.

La Commune dispose d'un budget de 2 500 €.

Vu la proposition de la commission enfance jeunesse du 29 avril 2021,
Vu la délibération du 9 décembre 2020 portant délégations du conseil municipal au Maire
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le déploiement du dispositif argent de poche sur la commune dès les vacances scolaires estivales 2021.

Pour une rétribution directe et immédiate du jeune, le Maire créera une régie selon la délégation qu'il a reçue le 9 décembre 2020.

URBANISME

10 - Régularisation de parcelles : rue Jacques Cartier

10-1 - Les parcelles listées ci-dessous, propriété d'une même personne, constituent une partie de la voirie de la rue Jacques Cartier mais n'ont jamais été intégrées dans le domaine public de la commune.

- 007 AI 0317 de 21 m²
- 007 AI 0319 de 64 m²
- 007 AI 0331 de 79 m²

Il convient de régulariser la situation.

Cette opération entre dans le cadre global de régularisation de plusieurs dossiers de cette nature sur le territoire communal.

Il est proposé d'approuver l'intégration de ces 3 parcelles dans le domaine public communal et d'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

10-2 - Les parcelles listées ci-dessous constituent une partie de la voirie de la rue Jacques Cartier mais n'ont jamais été intégrées dans le domaine public de la commune.

- 007 AI 0237 de 180 m²
- 007 AI 0220 de 146 m²

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration de ces 2 parcelles dans le domaine public communal et d'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

10-3 - La parcelle cadastrée 007 AI 0156, d'une superficie de 1157 m², constitue une partie de la voirie de la rue Jacques Cartier mais n'a jamais été intégrée dans le domaine public de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'intégration de la parcelle 007 AI 0156 dans le domaine public communal.

11 - Déclassement parcelle cession Géocap suite à constat de désaffectation :

La parcelle qui doit faire l'objet d'une cession au profit de Géocap (délibération du 7/10/2020) pour la construction de locaux de bureau doit préalablement être déclassée.

Pour que cela soit effectif, il appartient à la Commune de prendre une délibération prononçant le déclassement du bien du domaine public.

La collectivité doit constater la désaffectation effective du bien, cette constatation suppose que le bien au moment du déclassement, ne soit plus affecté à l'usage de tous ou à un service public.

La parcelle concernée rentre pleinement dans cette définition de désaffectation et peut donc faire l'objet d'un déclassement.

Une nouvelle parcelle d'une superficie de 1194m², sera créée et cadastrée AB 1463, conformément au plan joint.

Le conseil approuve à l'unanimité le déclassement du terrain.

Une délibération sur la cession du foncier suivra au conseil municipal de juillet.

12 - Dénomination de voies lotissement des Cap-horniers :

Suite à la dernière commission d'urbanisme, il est proposé de dénommer deux voies dans le lotissement des Cap-horniers :

- Eugène Anthiome pour l'une (musicien ayant habité Etables-sur-Mer),
- Virginie Guillou pour l'autre (résistante de notre commune).

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

13 - Signature acte Commune / ENEDIS parcelle AD 1375 rue des Perrières :

ENEDIS a saisi son notaire afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'un poste de transformation d'électricité et d'un électrique souterraine sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune et cadastrée section AD 1375 rue des Perrières.

Une convention sous seing privée a été signée entre les parties et un acte authentique doit suivre afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Le Conseil valide ce projet à l'unanimité.

TRAVAUX

14 - Convention participation renforcement canalisation d'eau potable Lotissement « Les Villas du Manoir ».

Pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal du 3 février 2021, SBAA réalise les travaux de renforcement du réseau d'eau potable afin de desservir le futur lotissement « Les Villas du Manoir ». La participation de la Commune à ces travaux est à hauteur de 42% soit une somme de 21 789.25€ HT. Sans la réalisation du lotissement, la Commune n'aurait pas engagé ces travaux. C'est pourquoi, la collectivité demande une participation au lotisseur (TERRA DEVELOPPEMENT).

La société TERRA DEVELOPPEMENT s'engage à participer aux travaux à hauteur 10 000 € TTC. Il y a donc une nécessité de prendre une convention pour formaliser cette participation.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité valide la conventionnement et l'aide financière de 10 000 €.

15 - Travaux SDE Impasse des Pétrels :

Le SDE a déposé un devis de travaux pour validation concernant la rénovation de l'éclairage public de l'impasse des Pétrels (lotissement du Château Croc).

Descriptif des travaux :

40 ml de tranchée avec câble UR2v – 5G10² sous fourreau et fourniture et pose de 2 lanternes d'ambiance avec coffret IPXX

Montant des travaux : 6 500 € TTC

Participation communale demandée par le SDE : 3 912,03 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les travaux et le devis du SDE impasse des Pétrels.

PARTICIPATION

16 - Programme « changeons d'ère »

Kerval Centre Armor en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat ainsi que de l'agglomération briochine ont été lauréats en 2019 de l'appel à projet ADEME/ REGION appelé « mobilisation citoyenne ».

L'objectif de l'opération renommée « changeons d'ère » est d'assister des groupes d'adultes face à l'urgence climatique, afin de les accompagner dans le changement de leurs pratiques quotidiennes et ainsi limiter leur impact carbone.

Le recrutement est opéré par tirage au sort sur les listes électorales et plusieurs groupes sur l'agglomération ont déjà réalisé leur parcours qui consiste en 6 rencontres autour des enjeux : déchets, énergie, consommation, biodiversité et déplacements et 2 demi-journées d'animation pédagogique autour de participation à des ateliers de démonstration. La démarche aboutit enfin à un projet commun.

La commission participation réunie le 20 mai a émis un avis favorable à la participation de la commune à cette opération qui pourrait commencer à l'automne prochain. Un tirage au sort serait effectué courant juin, une réunion publique fixée au 4 juillet expliquerait la démarche aux volontaires pour un démarrage du programme en septembre 2021.

Afin de permettre la continuité du programme, il est proposé d'abonder le projet en participant à hauteur de 2 000 €.

Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité.

TOURISME

17 - Demande de classement Commune touristique :

Par délibération en date du 24 mars 2021, la Commune a sollicité sa demande de classement en station classée.

Un contact très récent avec les services de la préfecture nous demande de formuler au préalable la demande de classement commune touristique.

L'obtention de la dénomination en commune touristique est régie par les articles L.133-11 et L.133-12 du code du tourisme. Le classement en commune touristique est délivré par un arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans. Ce niveau de classement est inférieur à celui de station classée.

La dénomination de commune touristique peut être accordée à la demande d'une commune, ou à la demande d'un EPCI pour une, plusieurs ou l'ensemble de ses communes.

Les conditions de fond sont énumérées à l'article R.133-32 du code du tourisme. Ainsi, peuvent être dénommées communes touristiques les communes qui :

- a) Disposent d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination.
- b) Organisent, en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif ;
- c) Disposent d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune telle que définie à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales est supérieur ou égal à un pourcentage fixé à l'article R. 133-33.

L'acte d'engagement de la commune est matérialisé par une délibération du Conseil Municipal.

La Commune remplit les conditions énoncées et sollicite le Préfet pour la demande de classement commune touristique.

Laurent HONORE souhaite savoir ce qu'il en est du bureau d'Etables Sur Mer.

Laure MITNIK informe que ce bureau n'est pas conforme aux exigences du classement et ne sera pas ouvert. L'information figure au cap info. Pour pallier cette fermeture, des informations seront à disposition à la galerie, en mairie sur les plages et campings. Des rendez-vous seront organisés en mairie.

Laurent HONORE rappelle qu'il y a quatre ans les habitants d'Etables Sur Mer avaient montré leur attachement à conserver ce bureau. Il souhaite savoir si des travaux étaient envisageables.

Laurent HONORE souhaite savoir ce que cela induit concernant la politique touristique de la Baie et si la commune reprendra son indépendance sur cette politique.

Concernant le bureau d'Etables Sur Mer le Maire rappelle que la situation était connue et qu'il avait été décidé de ne pas effectuer de travaux trop conséquents étant donné les délais impartis, le risque de ne pas répondre à la charte était trop important.

Laure MITNIK informe qu'un groupe de travail démarrera en septembre quant au devenir de la station.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité le classement de la commune en commune touristique.

PERSONNEL

18 - Convention avec le SDIS 22 pour la surveillance des plages– saison 2021

Comme chaque année, le service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor participe au dispositif de surveillance de baignade de la commune sur les plages de l'avant-port, des Godelins, de la Banche et du Moulin.

Les prestations consistent en la mise à disposition d'équipes de 3 sauveteurs à minima.

La fourniture des divers équipements nécessaires à l'armement des postes de secours et pour les zones de baignades restent à la charge de la commune. (L'hébergement n'est plus imposé aux communes depuis l'année dernière).

Le coût facturé aux communes, conformément à la délibération du CASDIS en date du 20.12.2018, a été fixé pour l'année 2019 à 16 000 € par poste de 3 sauveteurs et pour 2 mois.

L'encadrement renforcé, acté par le conseil d'administration du SDIS l'an dernier est estimé à environ 1000 € par poste pour la saison.

Le tarif de la prestation est indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du prix à la consommation du mois de janvier de l'année de référence.

L'Assemblée est appelée à en délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moniteurs sauveteurs secouristes avec le SDIS pour la saison estivale 2021.

Pour information, la collectivité a acquitté la somme de 69 641.78€ au SDIS au titre de l'exercice 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

19 - Indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections (IFCE) : élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021.

A l'occasion des consultations électorales, certains agents territoriaux sont amenés à effectuer des travaux supplémentaires liés à l'organisation du scrutin et à la tenue des bureaux de vote. Certains agents sont éligibles aux IHTS (indemnité horaire) et d'autres relèvent (cat A) d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents exclus du dispositif horaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (20 et 27 juin 2021).

20-Informations du Maire et des Adjointes :

Calendrier :

2^{ème} entretien candidats au poste de DGS le 3 juin 2021

Plénière du conseil municipal le 4 juin à 17h à l'Estran : les traversées de Binic

Plénière commission extra-municipale le 10/6 à 18h30 à l'Estran et en distanciel.

Informations aux présidents des bureaux de vote le 15/06 à 16h00 salle du parc.

Commission des travaux le 16/06 à 17h30

Commission du personnel le 18/06 à 17h00 CTM

Réunion publique le 18/6 à 18h30 à l'estran

CA du CCAS le 22 juin à 9h salle du parc

CT le 23/06 à 14h30 au CTM

Elections Départementales et Régionales les 20 et 27 juin 2021 + étape du tour de France le 27/06

Conseil Municipal le 7 juillet 2021 à 20h00 à la Mairie d'Etables-sur-Mer

La séance est levée à 21 h 37

Secrétaire de séance
Karen FICHELSON



Président de séance
Paul CHAUVIN

